AKTO

Le contrat d’apprentissage,

du remplissage à la transmission à l’OPCO

Version du 1er juillet 2025

Sommaire

1 Comment remplir son CERFA ?

2 Focus sur la gestion des avenants

3 Les éléments nécessaires au traitement du CERFA

1 COMMENT REMPLIR SON CERFA ?

Présentation du CERFA

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ, DES SOLIDARITÉS ET DES FAMILLES

Contrat d'apprentissage
(art. L6211-1 et suivants du code du travail)

cerfa

(Lire ATTENTIVEMENT la notice Cerfa avant de remplir ce document)

N° 10103*14

Mode contractuel de l'apprentissage

L'EMPLOYEUR
☐ employeur privé ☐ employeur « public »*

Nom et prénom ou dénomination :

Adresse de l'établissement d'exécution du contrat :
N° : Voie :
Complément :
Code postal :
Commune :
Téléphone :
Courriel :

N°SIRET de l'établissement d'exécution du contrat :
Type d'employeur :
Employeur spécifique :
Code activité de l'entreprise (APE) :
Effectif total salariés de l'entreprise :
Code IDCC de la convention collective applicable :

***Pour les employeurs du secteur public,** adhésion de l'apprenti au régime spécifique d'assurance chômage : ☐

L'APPRENTI(E)
Nom de naissance de l'apprenti(e) :
Nom d'usage :
Le premier prénom de l'apprenti(e) selon l'état civil :
NIR de l'apprenti(e) :

Adresse de l'apprenti(e) :
N° : Voie :
Complément :
Code postal :
Commune :
Téléphone :
Courriel :

Représentant légal *(à renseigner si l'apprenti est mineur non émancipé)*
Nom de naissance et prénom :

Adresse du représentant légal :
N° : Voie :
Complément :
Code postal :
Commune :
Courriel :

Date de naissance : / /
Sexe : ☐M ☐F
Département de naissance :
Commune de naissance :
Nationalité : Régime social :
Déclare être inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau :
☐ Oui ☐ Non
Déclare bénéficier de la reconnaissance travailleur handicapé : ☐ Oui ☐ Non
Si non, bénéficiez-vous de droits attachés à la RQTH**:
Équivalence jeunes : ☐ Oui ☐ Non
Extension BOE : ☐ Oui ☐ Non
Situation avant ce contrat :
Dernier diplôme ou titre préparé :
Dernière classe / année suivie :
Intitulé précis du dernier diplôme ou titre préparé :
Diplôme ou titre le plus élevé obtenu :
Déclare avoir un projet de création ou de reprise d'entreprise : ☐ Oui ☐ Non

** Reportez-vous à la page 4 de la notice pour en savoir plus sur les droits attachés à la RQTH

LE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

Maître d'apprentissage n°1
Nom de naissance :
Prénom :
Date de naissance : / /
Courriel :
Emploi occupé :
Diplôme ou titre le plus élevé obtenu :
Niveau de diplôme ou titre le plus élevé obtenu :

Maître d'apprentissage n°2
Nom de naissance :
Prénom :
Date de naissance : / /
Courriel :
Emploi occupé :
Diplôme ou titre le plus élevé obtenu :
Niveau de diplôme ou titre le plus élevé obtenu :

☐ ***L'employeur atteste sur l'honneur que le maître d'apprentissage répond à l'ensemble des critères d'éligibilité à cette fonction.***

LE CONTRAT
Type de contrat ou d'avenant : Type de dérogation : *à renseigner si une dérogation existe pour ce contrat*
Numéro du contrat précédent ou du contrat sur lequel porte l'avenant :
Date de conclusion : (Date de signatures du présent contrat) / /
Date de début d'exécution du contrat : / /
Date de début de formation pratique chez l'employeur : / /
Si avenant, date d'effet : / /
Durée hebdomadaire du travail : heures minutes
Date de fin du contrat ou de la période d'apprentissage : / /
Travail sur machines dangereuses ou exposition à des risques particuliers : ☐ Oui ☐ Non

Rémunération ** Indiquer SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel)*
1ère année, du / / au / / : % du * ; du / / au / / : % du *
2ème année, du / / au / / : % du * ; du / / au / / : % du *
3ème année, du / / au / / : % du * ; du / / au / / : % du *
4ème année, du / / au / / : % du * ; du / / au / / : % du *

Salaire brut mensuel à l'embauche : €
Caisse de retraite complémentaire :
Avantages en nature, le cas échéant : Nourriture : € / repas Logement : € / mois Autre :

LA FORMATION
CFA d'entreprise : ☐ Oui ☐ Non
Dénomination du CFA responsable :
N° UAI du CFA :
N° SIRET CFA :

Adresse du CFA responsable :
N° : Voie :
Complément :
Code postal :
Commune :
☐ Si le CFA responsable est le lieu de formation principal cochez la case ci-contre

Visa du CFA (cachet et signature du directeur) :

Diplôme ou titre visé par l'apprenti :
Intitulé précis :
Code du diplôme :
Code RNCP :

Organisation de la formation en CFA :
Date de début de formation en CFA : / /
Date prévue de fin des épreuves ou examens : / /
Durée de la formation : heures
Dont heures de formation à distance

Lieu principal de réalisation de la formation si différent du CFA responsable :
Dénomination du lieu de formation principal :
N° UAI :
N° SIRET :
Adresse du lieu de formation principal :
N° : Voie :
Complément :
Code postal :
Commune :

☐ ***L'employeur atteste disposer de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires au dépôt du contrat***

Fait à :
Signature de l'employeur ***Signature de l'apprenti(e)*** ***Signature du représentant légal de l'apprenti(e) mineur(e)***

CADRE RÉSERVÉ À L'ORGANISME EN CHARGE DU DÉPÔT DU CONTRAT
Nom de l'organisme :
N° SIRET de l'organisme :
Date de réception du dossier complet : / /
Date de la décision : / /
N° de dépôt :
Numéro d'avenant :

Pour remplir le contrat et pour plus d'informations sur les traitements de données, reportez-vous à la notice N°51649#09

Formulaire disponible :

[Formulaire service public Cerfa 10103.14]

AKTO

Remplissage du contrat de haut en bas

TOUTES LES INFORMATIONS SONT IMPORTANTES : VOUS DEVEZ <u>TOUT RENSEIGNER</u>

MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ,
DES SOLIDARITÉS
ET DES FAMILLES
Liberté
Égalité
Fraternité

Contrat d'apprentissage
(art. L6211-1 et suivants du code du travail)

(Lire ATTENTIVEMENT la notice Cerfa avant de remplir ce document)

cerfa
N° 10103*14

Mode contractuel de l'apprentissage

L'EMPLOYEUR
☐ employeur privé ☐ employeur « public »

1
2
3
4

Nouveau cerfa 07/25

Sur le menu déroulant , préciser :
1 = à durée limitée
2 = dans le cadre d'un CDI
3 = entreprise de travail temporaire
4 = activités saisonnières à deux employeurs

Renseignements concernant l'employeur

Type d'employeur

Privé
11 Entreprise inscrite au répertoire des métiers ou au registre des entreprises pour l'Alsace-Moselle
12 Entreprise inscrite uniquement au registre du commerce et des sociétés
13 Entreprises dont les salariés relèvent de la mutualité sociale agricole
14 Profession libérale
15 Association
16 Autre employeur privé

Public
21 Service de l'Etat (administrations centrales et leurs services déconcentrés de la fonction publique d'Etat)
22 Commune
23 Département
24 Région
25 Etablissement public hospitalier
26 Etablissement public local d'enseignement
27 Etablissement public administratif de l'Etat
28 Etablissement public administratif local (y compris établissement public de coopération intercommunale EPCI)
29 Autre employeur public
30 Etablissement public industriel et commercial

Adresse de l établissement d'exécution du contrat
Il s'agit du lieu principal d'exécution du contrat et non du siège social de l'entreprise ou du lieu de gestion

L'EMPLOYEUR

☐ **employeur privé** ☐ **employeur « public »***

Nom et prénom ou dénomination :

Adresse de l'établissement d'exécution du contrat :
N° : Voie :
Complément :
Code postal :
Commune :
Téléphone :
Courriel :

N°SIRET de l'établissement d'exécution du contrat :

Type d'employeur :
Employeur spécifique :
Code activité de l'entreprise (APE) :
Effectif total salariés de l'entreprise :

Code IDCC de la convention collective applicable :

***Pour les employeurs du secteur public,** adhésion de l'apprenti au régime spécifique d'assurance chômage : ☐

L'effectif renseigné est celui de l'entreprise dans sa globalité **et non celui de l'établissement d'exécution du contrat.**

Employeur spécifique

1 - Entreprise de travail temporaire
2 - Groupement d'employeurs
3 - Employeur saisonnier
4 - Apprentissage familial : l'employeur est un ascendant de l'apprenti
0 - Aucun de ces cas

Code IDCC
Identifiant de la convention collective de branche applicable par l'établissement dans le cadre de l'exécution du contrat ou à défaut de la convention d'entreprise (non adaptive d'une convention de branche) ou enfin dans le cas de certaines grandes entreprises du code du statut. **Ce code peut être obtenu sur le site de France Compétences (https://quel-est-monopco.francecompetences.fr/).** S'il n'y a pas de convention collective, veuillez indiquer le code 9999 ; si la convention collective est en cours de négociation, veuillez indiquer le code 9998. Pour plus de précision sur l'IDCC applicable, consultez le Guide du déclarant URSSAF : https://www.urssaf.fr/accueil/outils-documentation/guides.html

New

Le code APE (code d'activité française) ou **le Code NAF** (nomenclature d'activité française) **c'est la même chose ! 4 chiffres et 1 lettre. Délivrée par l'INSEE lors de l'immatriculation de l'entreprise.**

C' est un **numéro d'identification unique attribué à chaque établissement**. Pour obtenir le numéro SIRET, il faut se rendre sur le site de l'INSEE ou SIRENE dans la rubrique « avis de situation de votre entreprise » qui permet d'obtenir l'ensemble des numéros SIRET

Renseignements concernant l'apprenti(e)

NIR = Numéro de Sécurité Sociale

Nationalité :
1 Française
2 Union européenne
3 Si hors union européenne
S'assurer que le salarié étranger non citoyen européen, dispose des conditions nécessaires à la conclusion du contrat d'apprentissage.

Régime social : Indiquez
1 si MSA (mutualité sociale agricole)
2 si URSSAF (régime général)
Selon le régime de l'employeur

Déclare bénéficier de la Reconnaissance Travailleur Handicapé :
- RQTH
- Equivalence jeunes
- Extension BOETH

New

Situation avant contrat :
1 Scolaire
2 Prépa apprentissage
3 Etudiant
4 Contrat d'apprentissage
5 Contrat de professionnalisation
6 Contrat aidé
7 En formation au CFA sous statut de stagiaire de la formation professionnelle, avant conclusion d'un contrat d'apprentissage (L6222-12-1 du code du travail)
8 En formation, au CFA sans contrat sous statut de stagiaire de la formation professionnelle, à la suite d'une rupture d'un précédent contrat (5° de L6231-2 du code du travail)
9 Autres situations sous statut de stagiaire de la formation professionnelle
10 Salarié
11 Personne à la recherche d'un emploi (inscrite ou non à *France Travail*)
12 Inactif

L'APPRENTI(E)

Nom de naissance de l'apprenti(e) :
Nom d'usage :
Le premier prénom de l'apprenti(e) selon l'état civil :

NIR de l'apprenti(e) :

Adresse de l'apprenti(e) :
N° : Voie :
Complément :
Code postal :
Commune :
Téléphone :
Courriel :

Représentant légal *(à renseigner si l'apprenti est mineur non émancipé)*
Nom de naissance et prénom :

Adresse du représentant légal :
N° : Voie :
Complément :
Code postal :
Commune :
Courriel :

Date de naissance : / /
Sexe : ☐ M ☐ F
Département de naissance :
Commune de naissance :
Nationalité : Régime social :
Déclare être inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau :
☐ Oui ☐ Non
Déclare bénéficier de la reconnaissance travailleur handicapé : ☐ Oui ☐ Non
Si non, bénéficiez-vous de droits attachés à la RQTH ** :
Équivalence jeunes : ☐ Oui ☐ Non
Extension BOE : ☐ Oui ☐ Non
Situation avant ce contrat :
Dernier diplôme ou titre préparé :
Dernière classe / année suivie :
Intitulé précis du dernier diplôme ou titre préparé :
Diplôme ou titre le plus élevé obtenu :
Déclare avoir un projet de création ou de reprise d'entreprise : ☐ Oui ☐ Non

** Reportez-vous à la page 4 de la notice pour en savoir plus sur les droits attachés à la RQTH

New

Déclare avoir un projet de création ou de reprise d'entreprise :
Joindre la déclaration sur l'honneur avec le contrat

Renseignements concernant l'apprenti(e) (suite)

Diplômes et titres de l'apprenti

New

Diplôme ou titre de niveau bac +5 et plus :
80 Doctorat
73 Master
75 Diplôme d'ingénieur
76 Diplôme d'école de commerce
71 Master professionnel/DESS
72 Master recherche/DEA
73 Master indifférencié
74 Diplôme d'ingénieur, diplôme d'école de commerce
79 Autre diplôme ou titre de niveau bac+5 ou plus Diplôme ou titre de niveau bac +3 et 4
61 1 ère année de Master
62 Licence professionnelle
63 Licence générale
64 Bachelor Universitaire de technologie **BUT**
69 Autre diplôme ou titre de niveau bac +3 ou 4

Diplôme ou titre de niveau bac +2 :
54 Brevet de Technicien Supérieur
55 Diplôme Universitaire de technologie 58 Autre diplôme ou titre de niveau bac+2

Diplôme ou titre de niveau bac
41 Baccalauréat professionnel
42 Baccalauréat général
43 Baccalauréat technologique
44 Diplôme de spécialisation professionnelle
49 Autre diplôme ou titre de niveau bac

Diplôme ou titre de niveau CAP/BEP
33 CAP
34 BEP
35 Certification de spécialisation (ex-mention complémentaire)
38 Autre diplôme ou titre de niveau CAP/BEP

Aucun diplôme, ni titre :
25 Diplôme national du Brevet
26 Certificat de formation générale
13 Aucun diplôme ni titre professionnel

Parcours de formation antérieur de l'apprenti : La table « diplômes ou titres » ci-dessous est à utiliser pour compléter les champs « dernier diplôme ou titre préparé », « diplôme ou titre le plus élevé obtenu » ainsi que le champ « diplôme ou titre visé » de la rubrique « formation »

L'APPRENTI(E)

Nom de naissance de l'apprenti(e) :
Nom d'usage :
Le premier prénom de l'apprenti(e) selon l'état civil :
NIR de l'apprenti(e) :
Adresse de l'apprenti(e) :
N° : Voie :
Complément :
Code postal :
Commune :
Téléphone :
Courriel :

Représentant légal *(à renseigner si l'apprenti est mineur non émancipé)*
Nom de naissance et prénom :
Adresse du représentant légal :
N° : Voie :
Complément :
Code postal :
Commune :
Courriel :

Date de naissance : / /
Sexe : ☐ M ☐ F
Département de naissance :
Commune de naissance :
Nationalité : Régime social :
Déclare être inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau :
☐ Oui ☐ Non
Déclare bénéficier de la reconnaissance travailleur handicapé : ☐ Oui ☐ Non
Si non, bénéficiez-vous de droits attachés à la RQTH**:
Équivalence jeunes : ☐ Oui ☐ Non
Extension BOE : ☐ Oui ☐ Non
Situation avant ce contrat :
Dernier diplôme ou titre préparé :
Dernière classe / année suivie :
Intitulé précis du dernier diplôme ou titre préparé :
Diplôme ou titre le plus élevé obtenu :
Déclare avoir un projet de création ou de reprise d'entreprise : ☐ Oui ☐ Non

** Reportez-vous à la page 4 de la notice pour en savoir plus sur les droits attachés à la RQTH

Représentant légal :
Dans le cas d'un second représentant légal, renseigner en annexe libre et joindre au contrat

New

Dernière année ou classe suivie par l'apprenti :

01 l'apprenti a suivi la dernière année du cycle de formation et a obtenu le diplôme ou titre
11 l'apprenti a suivi la 1ère année du cycle et l'a validée (examens réussis mais année non diplômante)
12 l'apprenti a suivi la 1ère année du cycle mais ne l'a pas validée (échec aux examens, interruption ou abandon de formation)
21 l'apprenti a suivi la 2è année du cycle et l'a validée (examens réussis mais année non diplômante)
22 l'apprenti a suivi la 2è année du cycle mais ne l'a pas validée (échec aux examens, interruption ou abandon de formation)
31 l'apprenti a suivi la 3è année du cycle et l'a validée (examens réussis mais année non diplômante, cycle adaptés)
32 l'apprenti a suivi la 3è année du cycle mais ne l'a pas validée (échec aux examens, interruption ou abandon de formation)
40 l'apprenti a achevé le 1er cycle de l'enseignement secondaire (collège)
41 l'apprenti a interrompu ses études en classe de 3ème
42 l'apprenti a interrompu ses études en classe de 4ème Exemple : Avant le contrat d'apprentissage, le candidat, titulaire d'un baccalauréat général, était en première année de BTS qu'il souhaite poursuivre en apprentissage. Dans la rubrique « apprenti » indiquez « diplôme le plus élevé = 42 », « dernier diplôme ou titre préparé = 54 » et « dernière classe suivie = 11 ». Dans la rubrique formation, indiquez « diplôme ou titre visé = 54 ».

Renseignements concernant le maître d'apprentissage

Pour rappel, la désignation d'un maître d'apprentissage est obligatoire !

Le maître d'apprentissage peut être un salarié de l'entreprise, l'employeur lui-même ou le conjoint collaborateur de l'employeur.
Il doit être volontaire, majeur et offrir toutes les garanties de moralité.
Il doit remplir l'une des conditions suivantes :
- Être titulaire d'un diplôme ou titre de niveau au moins équivalent à celui préparé par l'apprenti et relevant du même domaine professionnel et Avoir exercé depuis 1 an la profession relative à la qualification visée par le diplôme ou le titre préparé.
OU
- Exercer depuis 2 années dans l'activité professionnelle relative à la qualification visée par le diplôme.

Il convient de prendre en compte également les salariés suivis dans le cadre des contrats de professionnalisation ou de la PRO-A :
- 3 contrats de professionnalisation ou PRO A
- 1 contrat d'apprentissage + 2 contrats de professionnalisation ou PRO A
- 2 contrats d'apprentissage + 1 contrat de professionnalisation ou PRO A

Maître d'apprentissage n°2 :
A renseigner si mise en place d'une équipe tutorale

LE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE	
Maître d'apprentissage n°1	**Maître d'apprentissage n°2**
Nom de naissance :	**Nom de naissance :**
Prénom :	**Prénom :**
Date de naissance : / /	Date de naissance : / /
Courriel :	Courriel :
Emploi occupé :	Emploi occupé :
Diplôme ou titre le plus élevé obtenu :	Diplôme ou titre le plus élevé obtenu :
Niveau de diplôme ou titre le plus élevé obtenu :	Niveau de diplôme ou titre le plus élevé obtenu :

☐ ***L'employeur atteste sur l'honneur que le maître d'apprentissage répond à l'ensemble des critères d'éligibilité à cette fonction.***

Courriel :
Renseigner une adresse mail professionnelle ou privilégier un courriel dédié

L'OPCO vérifie uniquement que l'employeur a bien certifié la compétence du maître d'apprentissage **en cochant la case prévue à cet effet sur le Cerfa**

Nomenclature des diplômes par niveau :
3 CAP, BEP
4 Baccalauréat
5 DEUG, BTS, DUT, DEUST
6 Licence, licence professionnelle, BUT, Maîtrise
7 Master, diplôme d'études approfondies, diplôme d'études supérieures spécialisées, diplôme d'ingénieur
8 Doctorat, habilitation à diriger des recherches
Si aucun renseigner par **0**

Renseignements concernant le contrat

Si contrat initial, indiquez :
11 Si Premier contrat de l'apprenti

Si succession de contrats, indiquez :
21 Si Renouvellement chez le même employeur
22 Si Contrat avec un apprenti qui a terminé son précédent contrat auprès d'un autre employeur
23 Si Contrat avec un apprenti dont le précédent contrat a été rompu

Si modification du contrat en cours = avenant
Indiquez :
31 Modification de la situation juridique de l'employeur
32 Changement d'employeur dans le cadre d'un contrat saisonnier
33 Prolongation du contrat suite à un échec à l'examen de l'apprenti
34 Prolongation du contrat suite à la reconnaissance de l'apprenti comme travailleur handicapé
35 Diplôme supplémentaire préparé par l'apprenti dans le cadre de l'article L. 6222-22-1 du code du travail
36 Autres changements : changement de maître d'apprentissage, de durée de travail hebdomadaire, réduction de durée, etc.
37 Modification du lieu d'exécution du contrat
38 Modification du lieu principal de réalisation de la formation théorique.

LE CONTRAT

Type de contrat ou d'avenant :

Type de dérogation : *à renseigner si une dérogation existe pour ce contrat*

Numéro du contrat précédent ou du contrat sur lequel porte l'avenant :

A préciser même s'il a été fait dans une autre entreprise
Se rapprocher d'AKTO pour l'obtenir si besoin

Une dérogation est demandée, indiquez :
11 Age de l'apprenti inférieur à 16 ans
12 Age supérieur à 29 ans : cas spécifiques prévus dans le code du travail
21 Réduction de la durée du contrat ou de la période d'apprentissage
22 Allongement de la durée du contrat ou de la période d'apprentissage
50 Cumul de dérogations
60 Autre dérogation

Renseignements concernant le contrat (suite)

Date de conclusion : date à laquelle le **présent** contrat de travail (qu'il s'agisse d'un contrat initial ou d'un avenant) est **signé** par les deux parties.

Date de début d'exécution : Date du 1er jour où débute effectivement le contrat (peut être la date de début de formation pratique en entreprise ou en centre de formation). Exemples :
- Un apprenti démarrant sa formation avant de conclure un contrat avec employeur ou ayant conclu un nouveau contrat après rupture du précédent ou lorsque la date de début de formation en entreprise démarre avant la formation en CFA

Date de début de formation pratique chez l'employeur : Date du 1er jour où débute effectivement la formation pratique chez l'employeur.

Date de conclusion :
(Date de signatures du présent contrat)
/ /

Date de début d'exécution du contrat :
/ /

Date de début de formation pratique chez l'employeur :
/ /

Si avenant, date d'effet : / /

Durée hebdomadaire du travail :
heures minutes

Date de fin du contrat ou de la période d'apprentissage : / /

Travail sur machines dangereuses ou exposition à des risques particuliers : ☐ Oui ☐ Non

Fin du contrat d'apprentissage = lorsque c'est un **CDD**
Fin de la période d'apprentissage = lorsque c'est un **CDI**

Avant l'embauche et pour trois ans, **l'employeur doit évaluer les risques professionnels** au sein de tous ses locaux, et faire une **déclaration aux travaux règlementés auprès de l'inspection du travail pour l'ensemble de ses apprentis mineurs**. Sans cette déclaration, il est interdit d'affecter des mineurs à des travaux dangereux.

Jusqu'à 18 ans	Après 18 ans
La durée maximale du travail est de 8 heures par jour et 35 heures par semaines Les heures supplémentaires ne sont pas autorisées (dérogations possibles au-delà de 16 ans, accordées par l'inspecteur du travail pour un maximum de 5 heures par semaine)	**La durée de travail journalière est limitée à 10 heures par jour dans la limite de 35 heures par semaine**. *Elle peut cependant varier avec la convention collective.* L'apprenti peut effectuer des heures supplémentaires dans la limite de 48 heures sur une semaine ou 44 heures en moyenne sur 12 semaines.

NOTA

Le contrat fixe la date de début de l'apprentissage, date qui ne peut être antérieure de plus de 3 mois, ni postérieure de plus de 3 mois, au début du cycle de formation que l'apprenti doit suivre en CFA

Renseignements concernant le contrat (suite)

Date de début d'exécution du contrat

Date de la fin de la première année si contrat de 2 ans (date de début + 12 mois)
Exemple : du 15/09/2024 au 14/09/2025

Le salaire évolue à chaque changement de tranche d'âge, soit à 18, 21 ans et 26 ans.
Le changement prendra effet le premier jour du mois suivant la date d'anniversaire de l'apprenti(e)

Rémunération

** Indiquer SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel)*

1ère année, du __/__/____ au __/__/____ : ___ % du ___* ; du __/__/____ au __/__/____ : ___ % du ___*
2ème année, du __/__/____ au __/__/____ : ___ % du ___* ; du __/__/____ au __/__/____ : ___ % du ___*
3ème année, du __/__/____ au __/__/____ : ___ % du ___* ; du __/__/____ au __/__/____ : ___ % du ___*
4ème année, du __/__/____ au __/__/____ : ___ % du ___* ; du __/__/____ au __/__/____ : ___ % du ___*

A remplir en fonction de l'année d'exécution du contrat et non de l'année de formation. Les dates présentes dans les périodes doivent correspondre aux dates de début et de fin de contrat.

Date de début de la 2ème année de contrat

Date de fin du contrat

Grille de rémunération minimale

Année d'exécution du contrat	Âge de l'apprenti			
	< 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
1ère année	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC*	100% du SMIC*
2ème année	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC*	100% du SMIC*
3ème année	55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC*	100% du SMIC*

NOTA

La convention collective appliquée par l'employeur ou l'accord des parties peut prévoir des dispositions plus favorables en termes de rémunération.
En cas de réduction de durée, les années non effectuées sont comptées pour la rémunération.
Exemple : un apprenti de 19 ans autorisé à effectuer un CAP en un an au lieu de deux sera rémunéré à hauteur de 51% du SMIC
En cas de succession de contrats d'apprentissage, la rémunération ne peut être inférieure au minimum légal de la dernière année du précédent contrat.
Exemple : un apprenti de 20 ans qui suite à un BTS en apprentissage intègre une licence professionnelle sera rémunéré à hauteur de 51% du SMIC.
En cas de redoublement, la rémunération est maintenue au niveau de l'année précédente.

AKTO

Renseignements concernant le contrat (suite)

Salaire brut mensuel à l'embauche :
Pour vous aider 👉 la calculatrice AKTO
Ne pas oublier de diviser par 12 le salaire brut annuel !

De l'entreprise !

Salaire brut mensuel à l'embauche :

, €

Caisse de retraite complémentaire :

Avantages en nature, le cas échéant : Nourriture : , € / repas Logement : , € / mois Autre :

Renseignements concernant la formation

LA FORMATION

CFA d'entreprise : ☐ Oui ☐ Non

Dénomination du CFA responsable :

N° UAI du CFA :

N° SIRET CFA :

Adresse du CFA responsable :

N° : Voie :

Complément :

Code postal :

Commune :

☐ Si le CFA responsable est le lieu de formation principal cochez la case ci-contre

Visa du CFA (cachet et signature du directeur) :

Diplôme ou titre visé par l'apprenti :

Intitulé précis :

Code du diplôme :

Code RNCP :

Organisation de la formation en CFA :

Date de début de formation en CFA :

/ /

Date prévue de fin des épreuves ou examens :

/ /

Durée de la formation : heures

Dont heures de formation à distance

Lieu principal de réalisation de la formation si différent du CFA responsable :

Dénomination du lieu de formation principal :

N° UAI :

N° SIRET :

Adresse du lieu de formation principal :

N° : Voie :

Complément :

Code postal :

Commune :

Code RNCP :
Indiquez le code afférent, **en chiffres.**
Consulter le site Internet de France Compétences : Vérifier ou rechercher une certification

Attention : Date de début de la formation et non plus la date du cycle de formation.
La date de début de formation en CFA correspond à la date d'entrée du jeune dans la formation même si le début du cycle de formation a été réalisé sous un autre statut.

Champ dédié aux heures de formation à distance

Renseignez le lieu de la formation, UAI et Siret si différent du CFA responsable.

A compléter avec le CFA ou avec les éléments présents sur la convention de formation par apprentissage conclue avec le CFA

Signatures du contrat

☐ ***L'employeur atteste disposer de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires au dépôt du contrat***

Fait à :

Signature de l'employeur ***Signature de l'apprenti(e)*** ***Signature du représentant légal de l'apprenti(e) mineur(e)***

Cochez la case pour attester que vous disposez de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires à l'enregistrement du contrat

Les pièces justificatives doivent être demandées **AVANT** la signature du contrat :

- le titre ou le diplôme détenu par le maître d'apprentissage en rapport avec la qualification visée par l'apprenti ;
- les justificatifs d'expérience professionnelle du maître d'apprentissage ;
- l'avis favorable du recteur de l'académie, du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ou du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, lorsque le maître d'apprentissage n'a pas les titres ou diplômes requis ;
- la décision prise par le recteur de l'académie, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ou le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de réduire ou d'allonger la durée du contrat ;
- la décision prise par le recteur de l'académie, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ou le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de fixer le début de l'apprentissage hors période légale ;
- l'attestation d'ouverture d'un compte bancaire au bénéfice de l'apprenti-e mineur-e employé-e par un ascendant et précisant le lien de parenté ;
- la copie de la demande de dérogation, ou la dérogation si elle a déjà été délivrée, permettant l'utilisation de machines par l'apprenti ou son affectation à des travaux dangereux.

Datez et signez avec l'apprenti(e) (et son représentant légal pour le mineur)

CONTRAT D'APPRENTISSAGE = CONTRAT DE TRAVAIL

2 FOCUS SUR LA GESTION DES AVENANTS

Modification juridique de l'employeur

Toute modification d'un élément essentiel du contrat d'apprentissage **fait l'objet d'un avenant** transmis à l'OPCO pour dépôt dans les mêmes conditions prévues que pour le dépôt initial.

LE CONTRAT	
Type de contrat ou d'avenant : Concerne les codes 31 à 38	Type de dérogation : *à renseigner si une dérogation existe pour ce contrat*
Numéro du contrat précédent ou du contrat sur lequel porte l'avenant :	

31- Modification juridique de l'employeur :

- ✔ On reste sur le **même dossier**
- ✔ On effectue les **modifications nécessaires**
- ✔ Si **changement de Siren :**
  - On ne modifie pas le SIREN initial dans le dossier,
  - On indique le nouveau SIREN dans le commentaire du dossier,
  - On ne transmet pas de nouvel accord,
  - On enregistre l'avenant avec uniquement le code 31 et la date d'effet,
  - On transmet le dossier dans DECA.

Même numéro DECA à conserver

Prolongation contrat à la suite d'un échec

LE CONTRAT

Type de contrat ou d'avenant : Concerne les codes 31 à 38 Type de dérogation : *à renseigner si une dérogation existe pour ce contrat*

Numéro du contrat précédent ou du contrat sur lequel porte l'avenant :

Même numéro DECA à conserver

33 - Prolongation d'un contrat à la suite d'un échec à un examen :

- On reste sur le **même dossier,**
- On **modifie la date de fin,**
- On **enregistre l'avenant avec le code 33** et la **date effet de l'avenant,**
- On **vérifie la rémunération,**
- On **réajuste la prise en charge** au regard de la durée de l'avenant,
- On **transmet le dossier dans DECA,**
- On **édite un nouvel accord** de prise en charge.

Avenant obligatoirement accompagné d'une convention de formation liée à la prolongation de la formation.

Prolongation d'un contrat à la suite d'une RQTH

LE CONTRAT

Type de contrat ou d'avenant : Concerne les codes 31 à 38 Type de dérogation : *à renseigner si une dérogation existe pour ce contrat*

Numéro du contrat précédent ou du contrat sur lequel porte l'avenant :

34 - Prolongation d'un contrat à la suited'une RQTH

- On reste sur le **même dossier,**
- On **modifie la date de fin,**
- On **indique la situation de l'apprenti en situation de handicap,**
- On **enregistre l'avenant avec le code 34** et la **date effet de l'avenant,**
- On **vérifie la rémunération,**
- On **réajuste la prise en charge** au regard de la durée de l'avenant,
- On **transmet le dossier dans DECA,**
- On **édite un nouvel accord** de prise en charge.

Même numéro DECA à conserver

Avenant obligatoirement accompagné d'une convention de formation liée à la prolongation de la formation (avec éventuellement la majoration dans la limite de 4 000€)

Avenant pour diplôme supplémentaire préparé par l'apprenti

LE CONTRAT

Type de contrat ou d'avenant : Concerne les codes 31 à 38 Type de dérogation : *à renseigner si une dérogation existe pour ce contrat*

Numéro du contrat précédent ou du contrat sur lequel porte l'avenant :

Même numéro DECA à conserver

35 - Avenant pour diplôme supplémentaire préparé par l'apprenti dans le cadre de l'article L.6222-22-I du code du travail :

Le texte prévoit qu'un apprenti engagé **dans la préparation d'un baccalauréat professionnel** peut, à sa demande ou à celle de son employeur :

- **au terme de la première année du contrat,**
- poursuivre sa formation en vue d'obtenir un certificat d'aptitude professionnelle, un certificat d'aptitude professionnelle agricole ou un brevet professionnel agricole en un an. Lorsque la spécialité du certificat d'aptitude professionnelle, du certificat d'aptitude professionnelle agricole ou du brevet professionnel agricole appartient **au même domaine professionnel** que celle du baccalauréat professionnel initialement visée, **la durée du contrat ou de la période d'apprentissage est réduite d'une année.**

- ✔ On reste sur le **même dossier,**
- ✔ **On précise le diplôme préparé et la durée du contrat,**
- ✔ On **enregistre l'avenant avec le code 35** et la **date d'effet de l'avenant,**
- ✔ On **modifie la prise en charge au regard de la durée du contrat ou de la période d'apprentissage réduite d'un an.**
- ✔ Engagement initial = date de début de contrat jusqu'à avenant
- ✔ + Nouvel engagement = date de l'avenant jusqu'à date de fin de contrat
- ✔ On **transmet le dossier dans DECA,**
- ✔ On **édite un nouvel accord** de prise en charge

Avenant obligatoirement accompagné d'une convention de formation liée au diplôme supplémentaire

Autres changements

LE CONTRAT

Type de contrat ou d'avenant : Concerne les codes 31 à 38 Type de dérogation : *à renseigner si une dérogation existe pour ce contrat*

Numéro du contrat précédent ou du contrat sur lequel porte l'avenant : Même numéro DECA à conserver

36 - Autres changements (changement CFA) :

- On reste sur le **même dossier**
- On **ajuste les engagements en les distinguant par CFA** :
  - **Engagement 1er CFA = date de début de contrat jusqu'à la fin (avant la date d'effet de l'avenant)**
  - **Engagement 2nd CFA = date de l'avenant jusqu'à date de fin de contrat**
- On **enregistre l'avenant avec le code 36** et la **date effet de l'avenant**
- On **transmet le dossier dans DECA**
- On **édite un nouvel accord** de prise en charge

Avenant accompagné d'une convention de formation si nécessaire

36 - Autres changements

- On reste sur le **même dossier**
- On **effectue les modifications nécessaires**
- On **enregistre l'avenant avec le code 36** et la **date effet de l'avenant**
- On **transmet le dossier dans DECA**
- On **édite un nouvel accord** de prise en charge

Avenant obligatoirement accompagné d'une convention de formation

3 LES ELEMENTS NECESSAIRES AU TRAITEMENT DU CERFA

Les pièces obligatoires pour instruire le contrat

UN CONTRAT N'ARRIVE JAMAIS SEUL !

- **Cerfa** 10103 dûment complété et signé par l'employeur, l'apprenti et le CFA
- **Convention de formation par apprentissage** conclue entre le CFA et l'employeur

Dans certains cas particuliers :

Dans le cas d'un aménagement de durée (Réduction/allongement) :

- **Une convention tripartite** (employeur, CFA, apprenti) **justifiant de la réduction du contrat et du cycle de formation, dans le cas où cette convention réduirait le contrat à une durée < à 12 mois.**

Dans le cas d'une mobilité internationale :

- **La convention de mobilité**

Dans le cas d'une formation confiée à un CFA interne de l'entreprise,

- **Une annexe pédagogique et financière** précisant l'intitulé, l'objectif et le contenu de l'action de formation, les moyens prévus, la durée et la période de réalisation, les modalités de déroulement, de suivi et de sanction de l'action ainsi que le prix.

Dans le cas d'un projet de création ou de reprise d'entreprise de l'apprenti(e) de plus de 29 ans

- Une déclaration sur l'honneur de l'apprenti relative à son projet, mentionnant l'importance de disposer de la qualification visée pour réaliser ce projet.

NOTA **L'employeur doit transmettre à son OPCO, le Cerfa 10103 signé au plus tard 5 jours ouvrables à compter de la date de début de contrat**

NOTA **A compter de la réception des documents, l'OPCO doit se prononcer sur la prise en charge financière dans un délai de 20 jours**

Les points de contrôles d'instructions obligatoires de l'OPCO

LES POINTS DE CONTRÔLES OBLIGATOIRES

- L'éligibilité du titre ou diplôme préparé à l'apprentissage
- L'éligibilité de l'apprenti,
- Le statut et la compétence du maître d'apprentissage,
- Le respect de la grille minimale de la rémunération de l'apprenti(e),
- L'absence de procédure d'opposition à l'engagement d'apprentis et/ou de suspension de l'exécution du contrat et d'interdiction de recrutement d'alternants,
- L'habilitation du CFA pour préparer à la certification,
- La détention de Qualiopi du CFA/OFA (sous réserve que l'organisme de formation par apprentissage n'en soit pas dispensé).

AKTO peut refuser, la prise en charge financière par une décision motivée, qu'il notifie aux parties concernées de ne pas procéder au dépôt du contrat s'il constate, après avoir été informé par :

→ L'une des parties au contrat d'apprentissage,
→ Un autre OPCO
→ ou par toute autre autorité ou administration,

la méconnaissance d'une ou plusieurs de ces conditions ou la contrariété des stipulations du contrat à toute autre disposition légale, réglementaire ou conventionnelle. Le refus de prise en charge du contrat peut se fonder, le cas échéant, sur des manquements constatés dans le cadre des contrôles de service fait ou de qualité jusqu'à cessation de ceux-ci.

Décret n° 2024-631 du 28 juin 2024 Relatif à la prise en charge financière et au dépôt des contrats d'apprentissage et de professionnalisation - En vigueur depuis le 01/0824

NOTIFICATION DE DÉCISION DE L'OPCO ET DÉPÔT DU CONTRAT

L'OPCO accepte la pris en charge financière du contrat

- Il dépose le contrat par voie dématérialisée, auprès des services du ministère en charge de la formation professionnelle (via DECA)
- Il transmet le NR de dépôt au CFA, à l'entreprise et à l'apprenti
- Il informe le CFA et l'entreprise de son accord de prise en charge financière

L'OPCO constate la méconnaissance d'un ou plusieurs éléments obligatoires

- Il notifie sa décision motivée de refus à l'employeur, à l'apprenti et au CFA
- Il informe simultanément les services du ministère en charge de la formation professionnelle, ainsi que du ou des motifs de ce refus

Et retenez bien…

Un CERFA bien rempli accompagnées des pièces nécessaires à l'instruction du contrat…

facilite la prise en charge financière du contrat et le versement éventuel des aides de l'Etat

Merci pour votre attention

AKTO

L'humain au cœur des services

Réalisé par le Pôle Alternance / Direction développement et ingénierie

www.akto.fr